



Montreuil, le 13/09/2023

Communiqué de presse

Augmentation de la franchise médicale, nous refusons une nouvelle aggravation du renoncement aux soins !

Le gouvernement a annoncé cet été qu'il étudiait la possibilité de doubler le montant de la franchise médicale. Nous dénonçons un nouveau frein pour l'accès aux soins. Alors que l'écart entre les plus riches et les plus pauvres se creuse année après année, c'est la classe moyenne déjà fortement impactée par l'inflation galopante qui voit son pouvoir d'achat de plus en plus diminuer.

S'attaquer au porte-monnaie pour responsabiliser le patient ? Mauvais choix !

D'un côté, le Ministre de la Santé et de la Prévention, Monsieur Aurélien ROUSSEAU avance vouloir « responsabiliser les patients » en doublant le montant de ce reste à charge sur les consultations médicales, les médicaments, les examens biologiques et les hospitalisations.

Un discours déjà entendu lors de l'instauration de cette franchise en 2008. La Ministre de la Santé de l'époque, Madame Roselyne BACHELOT précisait alors : « **il ne faut pas envisager ces franchises sous l'angle d'un rationnement des soins mais sous celui d'une responsabilisation des patients** ¹ ». Pourtant, l'objectif avoué de cette mesure était bien de faire participer les Français-es à la réduction du déficit de la Sécurité Sociale.

Avancer que l'augmentation de la franchise médicale est un moyen de prévention est un mauvais argument. Une telle mesure va encore éloigner les populations du soin alors que le reste à vivre s'évapore « comme peau de chagrin ». C'est aussi le renoncement aux soins que l'on va voir augmenter.

Après le quoi qu'il en coûte, resserrer les cordons de la bourse

D'un autre côté, le Ministre des Comptes Publics, Monsieur Thomas CAZENAVE, affiche la volonté du Gouvernement de faire des économies après les années Covid. Après le contrôle de la délivrance des arrêts maladie et la baisse du remboursement des frais dentaires, la hausse de la franchise médicale pourrait représenter 500 à 600 millions d'euros selon Bercy. Ces coups de rabots sont une fois de plus entendus comme un signal du désengagement de l'État dans le champ de la santé.

.../...

La santé ne peut pas être la variable d'ajustement du budget de l'État

Alors qu'au même moment, l'augmentation des taxes sur l'alcool et le tabac n'est pas envisagée par le gouvernement pour réduire le déficit de la Sécurité Sociale, ces économies sur la santé des Français-es ne sont pas acceptables. Aussi, nous demandons au Ministre de la santé et de la prévention d'agir en responsabilité afin de garantir un accès aux soins à toutes et tous dans les meilleures conditions. Plus que de vouloir économiser, il est aujourd'hui nécessaire d'investir sérieusement dans une prévention adaptée et dans la santé publique.

Contacts presse :

- Dr Hélène Colombani, présidente de la FNCS – president@fncs.org - 06 68 05 94 20
- Dr Frédéric Villebrun, président de l'Union syndicale des médecins de centres de santé (USMCS) - president@usmcs.fr - 06 85 20 83 67